



**CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 20 janvier 2023**

**LISTE DES DELIBERATIONS**

---

- N° 01 – 2023 – Demande d’aliénation – M. Romain DALIER
- N° 02 – 2023 – Demande d’aliénation – M. Jacques ANTIGNAC
- N° 03 – 2023 – Travaux de voirie 2023
- N° 04 – 2023 – Aménagement Parking Etang des Faures
- N° 05 – 2023 – Avenant Marché Réhabilitation Grange – Lot n°2 – Charpente Couverture
- N° 06 – 2023 – Adhésion au Plan de Formation Mutualisé
- N° 07 – 2023 – Travaux de mise aux normes électriques.
- N° 08 – 2023 – Achat d’un TBI pour une classe de l’école
- N° 09 – 2023 – Participation financière à l’acquisition de tests psychométriques NEMI 3.
- N° 10 – 2023 – Création d’une servitude de passage et de canalisation
- N° 11 – 2023 – Evaluation énergétique d’un logement communal
- N° 12 – 2023 – Prestation d’ingénieries – Réhabilitation appartement ouest école – Etude de faisabilité
- N° 13 – 2023 – Travaux toiture bâtiment scolaire
- N° 14 – 2023 – Changement Carte Electronique Chaudière.

Affiché le samedi 21 janvier 2023

La secrétaire de séance,



Eliette VIGNAL

Le Maire,



Stéphane BRUXELLES



## MAIRIE DE SADROC

---

### CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 20 JANVIER 2023

---

L'an deux mil vingt-trois le vingt du mois de janvier à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de SADROC s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur BRUXELLES Stéphane, Maire, en suite de la convocation adressée le vendredi treize janvier deux mil vingt-trois.

Etaients présents : Mmes et Mrs Bruxelles Stéphane, Vignal Eliette, Labrousse Jacques, Mounier Serge, Cramier Sylvie, Foucaud Delphine, Risacher Gérard, Péjoine Corinne, Mounier Véronique, Etchart Frédéric, Vidalie Serge.

Etaients absents : Rouquier Eric, Marcou Aurélie, Verlhac Ginette, Da Costa Amélie.

Madame Eliette Vignal a été élue secrétaire de séance.

### PROCES VERBAL DE SEANCE

#### ORDRE DU JOUR

##### Points soumis à délibérations

##### **Délibération n° 01 – 2023 – Demande d'aliénation - M. Romain DALIER**

Le Conseil Municipal de Sadroc après avoir pris connaissance de la demande d'aliénation de chemin public faite par Monsieur Dalier Romain, après avoir entendu le rapport favorable de la commission voirie, après en avoir délibéré,

Décide de lancer une procédure d'aliénation pour la partie de chemin comprise entre les parcelles cadastrées F443 et F408,

Donne pouvoir au Maire pour faire effectuer l'enquête publique avec désignation d'un commissaire enquêteur.

**Adoptée à l'unanimité**

---

##### **Délibération n° 02 – 2023 – Demande d'aliénation – M. Jacques ANTIGNAC**

Le Conseil Municipal de Sadroc après avoir pris connaissance de la demande d'aliénation de chemin public faite par Monsieur Antignac Jacques, après avoir entendu le rapport favorable de la commission voirie, après en avoir délibéré,

Décide de lancer une procédure d'aliénation pour la partie de chemin comprise entre les parcelles cadastrées F981, F982, F1001, F1003,

Donne pouvoir au Maire pour faire effectuer l'enquête publique avec désignation d'un commissaire enquêteur.

**Adoptée à l'unanimité**

-----

### **Délibération n° 03 – 2023 – Travaux de voirie 2023**

Le Conseil Municipal de SADROC, après avoir pris connaissance de la nécessité de remettre en état plusieurs voies communales détériorées : Route des Brandes – VC32, Route de la Borie – VC5, Route du stade – VC11, Route de Mons – VC11.1, Route de la Maleyrie – VC4, Chemin de Tillot – VC9.1, Route du Breuil – VC9, Route de la Croix de la Maleyrie – VC4.3, Route du pont La Rue – VC 4, Route de la Grave – VC27, Route de la Guillaumie – VC1, après en avoir délibéré :

- décide la réfection des routes communales citées ci-dessus,
- accepte le devis de l'entreprise EUROVIA, Rue Jean Dallet, 19100 BRIVE s'élevant au total à 34 303,40 € HT.
- décide la réalisation de ces travaux pour l'été 2023,
- autorise Monsieur le Maire à demander une subvention DETR la plus élevée possible auprès des services de l'Etat sur les travaux concernant les routes communales,
- autorise Monsieur le Maire à demander une subvention auprès des services de l'Agglo via le FST,
- autorise Monsieur le Maire à demander une subvention auprès des services du CD19 dans le cadre de l'aide aux communes.

La dépense sera prise au compte 231, opération 121 « Aménagement de voie communale » du budget communal 2023.

**Adoptée à l'unanimité**

-----

### **Délibération n° 04 – 2023 – Aménagement Parking étang des Faures**

Le Conseil Municipal de SADROC, après avoir pris connaissance de la nécessité de remettre en état et de sécuriser le parking de l'étang, après comparaison de devis, après en avoir délibéré décide :

- la réfection de ce parking et l'aménagement des abords :
- l'acceptation du devis de l'entreprise EUROVIA, Rue Jean Dallet, 19100 BRIVE pour les travaux de voirie s'élevant à 30 674,00 € HT ;
- autorise Monsieur le Maire à demander une subvention DETR la plus élevée possible auprès des services de l'Etat.
- Autorise Monsieur le Maire à demander une subvention FST auprès des services de l'Agglo de Brive
- Autorise Monsieur le Maire à demander une subvention auprès des services du CD19 dans le cadre de l'aide aux communes et du plan de contractualisation.

La dépense sera prise au compte 231, opération 146 « Aménagement Etang des Faures » du budget communal 2023.

**Adoptée à l'unanimité**

-----

## **Délibération n° 05 – 2023 – Avenant Marché Réhabilitation Grange – Lot n°2 – Charpente Couverture**

Le conseil Municipal de Sadroc, après avoir pris connaissance des travaux supplémentaires à effectuer par l'entreprise DB Zinc, Le Gauliat, 19270 Sadroc, lot n°2 Couverture, après en avoir délibéré, décide de modifier le marché comme suit :

- Marché initial : 32 829,36 € TTC
- Plus-value : 9 964,88 € TTC
- Marché définitif : 42 794,24 € TTC

Autorise Monsieur le Maire à signer le dit avenant.

**Adoptée à l'unanimité**

-----

## **Délibération n° 06 – 2023 – Adhésion au Plan de Formation Mutualisé**

Le Conseil Municipal de Sadroc après avoir pris connaissance :

- de la nécessité d'adhérer au PFM (Plan de Formation Mutualisé) proposé par le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale) afin d'assurer un plan de formation des agents communaux et que ces derniers puissent participer aux formations proposées au PFM dans ce cadre,
- de la nécessité de proposer Madame Verlhac Nathalie comme référente formation de la collectivité,

Décide l'adhésion au Plan de Formation Mutualisé.

Cette délibération sera transmise à la délégation Nouvelle Aquitaine du CNFPT afin de valider cette adhésion.

**Adoptée à l'unanimité**

-----

## **Délibération n° 07 – 2023 – Travaux de mise aux normes électriques.**

Le conseil municipal après avoir pris connaissance de la liste récapitulative des observations relevées lors du dernier contrôle électrique de l'APAVE sur la commune, après avoir étudié le devis proposé par l'entreprise ELEC19, décide de faire réaliser les travaux dans les installations électriques du stade, du local tennis, du labo photo du foyer, de l'école pour un montant de 732,00 € HT par l'entreprise ELEC19, 12 rue Jacques Poirier, 19100 BRIVE.

La dépense sera prise au compte 2135 de l'opération 117 « Travaux bâtiment communal » du budget communal 2023.

**Adoptée à l'unanimité**

-----

## **Délibération n° 08 – 2023 – Achat d'un TBI pour une classe de l'école**

Le Conseil Municipal de SADROC, après avoir pris connaissance de la nécessité de changer l'ancien matériel informatique d'une classe et de le remplacer par un TBI neuf, après en avoir délibéré, décide l'achat de ce matériel à l'entreprise Techni Média Informatique, ZI de Bridal, 19130 Objat pour un montant de 3 710,00 € HT.

La dépense sera prise au compte 2188 de l'opération 132 «Matériel école numérique rurale » du budget communal 2023.

Une subvention la plus élevée possible sera demandée auprès de l'Etat au titre de la DETR et auprès du Conseil Départemental de la Corrèze au titre du contrat de contractualisation avec le département.

**Adoptée à l'unanimité**

-----

#### **Délibération n° 09 – 2023 – Participation financière à l'acquisition de tests psychométriques NEMI 3.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune d'Allasac a fait l'acquisition de tests psychométriques NEMI 3 pour un montant de 755,94 € TTC, à la demande de Madame Valérie DIOP, Psychologue de l'Education Nationale. Cette nouvelle échelle métrique de l'intelligence (NEMI) est destinée à l'évaluation cognitive des enfants scolarisés de la maternelle au CM2.

Monsieur le Maire indique que Madame Diop, dans le cadre de ses interventions dans les 7 écoles de secteur est amenée à utiliser ces tests pour les enfants de ces 7 écoles.

La commune d'Allasac a délibéré le 15 décembre 2022 afin de solliciter les communes dont les enfants sont scolarisés dans ces 7 écoles au prorata du nombre d'enfants de chaque commune. Pour la commune de Sadroc, la participation pour 81 élèves, s'élève à 44,55 €, à hauteur de 0,55 € par élève.

Le Conseil Municipal de SADROC, après avoir pris connaissance de la nécessité de réaliser ces tests à l'aide du matériel acquis, délibère favorablement pour que la commune de Sadroc participe à cet achat à hauteur de 44,55 €.

**Adoptée à l'unanimité**

-----

#### **Délibération n° 10 – 2023 – Création d'une servitude de passage et de canalisation**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de vente de la parcelle B 1144, propriété de Monsieur Barret, au 1 chemin des dames, 19270 SADROC. La parcelle B 1090 étant propriété communale, cette dernière doit pouvoir bénéficier d'une servitude de passage et de canalisation dans le prolongement de la parcelle B 1144.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser la création d'une servitude de passage et de canalisation sur l'extrémité de la parcelle B 1090, au profit de la parcelle B 1144 dont Monsieur Champ et Madame Chastanet seront les acquéreurs.

**Adoptée à l'unanimité**

-----

## **Délibération n° 11 – 2023 – Evaluation énergétique d'un logement communal**

Le Conseil Municipal de SADROC, après avoir pris connaissance de la nécessité d'effectuer une évaluation énergétique avant la réalisation des travaux dans l'appartement communal situé au-dessus de l'école, logement Ouest, après étude de devis, après en avoir délibéré :

- autorise Monsieur le Maire à signer le devis du bureau d'études A2L , 39 bis rue André Delon, 19100 Brive la Gaillarde pour un montant de 250 € HT.
- autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention la plus élevée possible auprès du Département de la Corrèze dans le cadre du contrat de contractualisation 2023-2026 et des travaux de rénovation énergétique.

La dépense sera prise à l'article 21312 de l'opération 116 « Travaux bâtiment scolaire » du budget 2023.

**Adoptée à l'unanimité**

-----

## **Délibération n° 12 – 2023 – Prestation d'ingénieries – Réhabilitation appartement ouest école – Etude de faisabilité**

Le conseil municipal après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire sur la nécessité d'étudier la faisabilité des travaux dans l'appartement communal au-dessus de l'école côté Ouest, après avoir eu connaissance du devis de l'entreprise Cabinet Dejante, après en avoir délibéré :

- autorise Monsieur le Maire à signer le devis de prestations d'ingénieries, pour esquisse et étude de faisabilité, du cabinet Dejante, 75, avenue de la libération – 19 360 Malemort pour un montant de 1 500 € HT,
- autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention la plus élevée possible auprès du Département de la Corrèze dans le cadre du contrat de contractualisation 2023-2026 et des travaux de rénovation énergétique.

La dépense sera prise à l'article 21312 de l'opération 116 « Travaux bâtiment scolaire » du budget 2023.

**Adoptée à l'unanimité**

-----

## **Délibération n° 13 – 2023 – Travaux toiture bâtiment scolaire**

Le Conseil Municipal de SADROC, après avoir pris connaissance de la nécessité de réaliser des travaux de rénovation sur le toit du bâtiment scolaire, après consultation d'entreprises, décide d'attribuer la réalisation des travaux à l'entreprise Couverture Zinguerie Gilles Villeneuve, 43 route du 19 mars 1962, 19240 Allassac pour un montant de 3 192,00 € HT.

La dépense sera prise au compte 2131 de l'opération 116 « travaux bâtiment scolaire » du budget communal 2023.

**Adoptée à l'unanimité**

-----

**Délibération n° 14 – 2023 – Changement Carte Electronique Chaudière.**

Le Conseil Municipal de SADROC, après avoir pris connaissance de la nécessité de réaliser des travaux de rénovation sur la chaudière de l'école et notamment le changement de la carte électronique, après consultation d'entreprises et comparaison de devis, décide d'attribuer ces travaux à l'entreprise Frédéric Bourdet, Chemin de Lavarde, 19600 St Pantaléon de Larche, pour un montant de 1 002,00 € HT.

La dépense sera prise au compte 2188 de l'opération 125 « Achat de matériel » du budget communal 2023.

**Adoptée à l'unanimité**

---

**Toutes les matières à soumettre à délibération du Conseil Municipal étant épuisées, la séance est levée à 23h45**

**La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au vendredi 17 février 2023 à 20h30.**

---

Affiché le en place publique samedi 21 janvier 2023

Le Maire, Stéphane Bruxelles

